

L'indépendant

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ANALYSES N° 1511 DU 16 JUIN 2022 * 29ÈME ANNÉE * PRIX : 3000 FG * ZONE CEFA : 500

“CRIME DE SANG”,
“SAISIE DES BIENS”,...



P.3

Un juriste recadre le procureur Wright!

Désignation d'IbnChambas, reprise des manifestations

Donne sa position

P.3

Trois morts dans un incendie

EDG pointé du doigt!

P.4

Dr Fodé Cissé à la barre

«Je n'ai pas détourné, l'argent se trouve au trésor»

P.6



Incendies de plantations

Le ministre de l'agriculture annonce l'arrestation d'un individu

P.9

Voici le compte rendu du conseil des ministres du jeudi 09 juin 2022

La Session Ordinaire du Conseil des Ministres s'est tenue ce **jeudi 09 juin 2022 de 10H à 12H**, sous la haute autorité de son **Excellence Monsieur le Président du CNRD, Président de la Transition, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées, le Colonel Mamadi DOUMBOUYA.**

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour :

I. MESSAGE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION.

Monsieur le Président de la Transition, Chef de l'État a orienté son message de ce jeudi 09 juin 2022 autour de quatre (4) points : la mise en place du prix de référence de la bauxite ; le chronogramme pour la mise en place des raffineries ; la création de la Coentreprise entre la Guinée, Rio Tinto Simfer et WCS ; et enfin l'organisation de la CAN 2025.

1. Concernant la fixation du prix de référence de la bauxite, le Président de la Transition a informé le Conseil que les conclusions de la mission du FMI ont permis d'illustrer que

des progrès sont en train d'être faits dans l'amélioration des recettes minières.

Il a déploré l'inégalité du prix de la bauxite dans les différentes sociétés comme si nous n'étions pas dans le même pays.

Le Président a ensuite ordonné aux départements des mines, du budget et des finances de se pencher sur le cours mondial de la bauxite et de soumettre au Premier ministre le 15 juin le rapport pour examen avant transmission par celui-ci le vendredi 17 juin 2022 du projet d'arrêté conjoint fixant le prix de référence de la bauxite.

2. S'agissant du **chronogramme pour la mise en place des raffineries**, le Président de la Transition a informé les membres du gouvernement qu'à l'issue de sa rencontre avec le secteur minier sur le sujet de l'application des conventions de base relatives à la réalisation des raffineries, un moratoire a été donné pour lui faire parvenir le chronogramme.

A ce jour, il a été constaté, qu'aucune société ne s'est exécutée. En conséquence, le Président de la Transition a instruit au ministre des Mines et de la Géologie de signifier aux sociétés concernées qu'à compter de la réception du courrier qui leur sera transmis, qu'elles disposent d'un délai de 10 jours, pour faire parvenir leur chronogramme.

3. Sur la création de la **Coentreprise (Simandou)**, le Président a expliqué qu'en vue de matérialiser l'application de l'Accord-cadre du 25 mars 2022 signé entre l'État guinéen, Rio Tinto Simfer et WCS, qu'un Comité Stratégique de suivi du Projet Simandou a été créé.

A cet effet, il a informé le Conseil que demain vendredi 10 juin 2022 sous sa présidence, qu'une réunion de haut niveau est prévue entre l'Etat et ses partenaires, dont l'objectif est de finaliser et de donner de la substance à la co-entreprise en application de cet Accord-Cadre.

Le Chef de l'État a rap-



pelé que tout manquement à l'atteinte de cet objectif exposera la ou les entreprises à la prise de décisions conformément à cet Accord-Cadre.

4. Enfin sur l'**organisation de la Coupe d'Afrique des Nations 2025** en Guinée et la visite d'inspection de la CAF dans notre pays du 10 au 15 juin 2022, le Président de la Transition a instruit le Premier Ministre, le ministre des Sports et le Comité d'organisation de lui faire parvenir dans un bref délai les modes de financement et les mécanismes qui accompagnent le dit projet. Il a demandé d'affecter immédiatement 30 millions de dollars de DTS au COCAN pour démarrer les projets d'infrastructures.

II. COMMUNICATIONS

Le Premier ministre a tout d'abord félicité les membres du gouvernement pour les efforts fournis dans la réussite de l'immersion gouvernementale dont l'objectif est de se rapprocher davantage de nos populations.

Le Chef du Gouvernement a rappelé que le défi est de sortir du processus d'immersion avec des propositions concrètes pour chaque préfecture visitée. Ces propositions seront compilées immédiatement après l'étape de Kindia. Le Premier Ministre a demandé aux membres du Gouvernement de préparer chacun trois (3) actions importantes, concrètes et réalisables d'ici la fin d'année.

Le Premier Ministre a félicité le Ministre du Budget

frontés dans la société guinéenne, elle a informé le Conseil que son Département, en collaboration avec les organisations de protection des Personnes atteintes d'albinisme souhaite célébrer l'évènement sous le Thème national « Familles et protection des enfants atteints d'albinisme ».

Le ministre du Travail et de la Fonction Publique a fait une communication relative à la Révision des Décrets sur les Fêtes Légales et les Horaires de Travail. Il a indiqué que sa communication porte sur la nécessité d'actualiser le **Décret D/95/250/PRG/SGG du 1er Août 1995** concernant les fêtes légales, chômées et payées en République de Guinée et du **Décret N°092/028/PRG/SGG du 25 Janvier 1992** fixant les horaires de travail en République de Guinée.

Le ministre de la Jeunesse et des Sports a fait une communication relative à la Mission d'Inspection de la Confédération Africaine de Football (CAF).

La ministre de la Pêche et de l'Économie Maritime a fait une communication relative aux mesures à prendre pour Réduire l'Impact du Repos Biologique sur le Panier de la Ménagère. Elle a indiqué que son département procédera à la fermeture saisonnière de toutes les pêcheries à l'intérieur de la zone en deçà des 60 miles marins à partir de la ligne de base à l'exception de la pêche artisanale traditionnelle et motorisée pour une durée de deux mois conformément aux mesures de conservation des ressources halieutiques.

Le ministre de l'Éner-

(Suite à la page 4)

L'indépendant

Hebdomadaire d'information et d'analyses édité par la Société de Presse et d'Impression (SPIC)

Siège: Quartier Dar-Es-Salam sur la route Leprince
Commune de Ratoma
Email: lindependantguinee@gmail.com
- Tél : 664.63.09.53 - BP: 2427
Conakry

Redacteur en chef

Amadou Sadjou DIALLO: 624 37 26 68
Email: dialloamsadjo@gmail.com

Comité de rédaction

Amadou Sadjou DIALLO
Alpha Amadou DIALLO
Amadou Tidiane DIALLO
Moussa THIAM

P.A.O

N. S. SOUMAORO

Recouvrements, Abonnements, Marketing, Publicités & Annonces

Mamadou Aliou Diakité Tél.
664.63.09.53/
622.04.62.21

E-mail: madalga1@gmail.com

Distribution: SPIC / Maison du Livre

Impression: SPIC/Imprimerie Warh Business Groupe

Lisez le journal numérique sur le site
www.kefinafasso.com

Avis très important

Pour vos avis, annonces et publicités, Publi-reportages, couvertures médiatiques et abonnements, contactez le service commercial et marketing au

Tél. : 664 63 09 53 / 622 04 62 21

E-mail : lindependantguinee@gmail.com

“Crime de sang”,
“saisie des biens”,...

Un juriste recadre le procureur Wright !

Dans un document transmis au procureur du tribunal de première instance de Dixinn, au mois de mai, le procureur près de la Cour d'Appel de Conakry, annonce une poursuite judiciaire contre Alpha Condé et 26 dignitaires de son régime pour “crime de sang”. Dans le même cadre, Alphonse Charles Wright indique que les “biens” des accusés seront “saisis”. Est-ce une procédure conforme à la loi ? La question fait débat. Invité dans l'émission “On refait le monde” de Djoma Media, le lundi 13 juin 2022, le juriste Dr Alhassane Makanera relève des couacs dans la communication du parquet de Conakry.



Selon ce professeur de droit, il y a assez de problèmes dans ce dossier. « La première difficulté, qui a saisi le procureur ? C'est la loi qui dit, c'est le procureur général, c'est la cour d'appel, c'est un fonctionnaire public, c'est un citoyen. Le FNDC [Front national pour la défense de la Constitution] ne peut pas saisir, et quand j'entends les avocats français, ce ne sont pas des citoyens Guinéens. Donc là d'abord on laisse, c'est un problème. Il a été saisi par quel avocat ? Avocat Guinéen ou Français ? Je vais lire la loi guinéenne.

L'article 44, code de procédure pénale, le procureur général reçoit les plaintes, et dénonciations qui lui sont adressées soit par la cour d'appel, soit par un fonctionnaire public, soit par un citoyen. Il en tire registre et les transmet au procureur de la République compétent. Ça s'arrête là... En droit les choses n'existent que par leur définition. Souvent on a raté les cours d'introduction de droit. Le FNDC c'est une structure qui n'est pas reconnue, ce n'est pas un homme. On ne peut pas les comparer. Une personne morale et une per-

sonne physique, il y a un monde entre les deux. La loi est très claire. Qui peut saisir ? Vous pouvez encore relire l'article 44, si on fait autre on n'est plus avec la loi », déclare Dr Makanera.

Parlant de la “saisie des biens”, l'universitaire trouve là aussi un biaisé : « La saisine c'est quoi ? D'abord elle intervient seulement en matière civile et non en pénal. Et en matière pénale, attention la saisine c'est une mesure conservatoire que le créancier peut demander de mettre entre les mains du juge qu'il va revendre par enchères publiques et se faire payer, c'est ça la saisine. C'est entre débiteur et le créancier », indique-t-il.

Sur la même lancée, plus loin, le juriste soutient que le “crime de sang” ne figure pas dans les textes guinéens. « Et quand on dit crime de sang, moi ça me dérange. Vous lisez le code pénal du début à la fin, le crime de sang n'existe pas en Guinée. Il y a des infractions criminelles, délits, contraventions mais dire crime de sang ?

Je ne parle pas seulement de ce qui est dans la plainte, je dis il y a une con-

fusion, je vous ai dit à l'université, dans la cité, c'est pourquoi je parle des gens qui disent crime de sang, on n'a pas ça dans notre code, ce n'est pas une infraction chez nous crime de sang parce que ce n'est pas défini. Maintenant, c'est ce qui est impossible en matière pénale quand vous prenez les sanctions, vous avez les peines accessoires, il y a des peines complémentaires. Dans les peines complémentaires, c'est là où on voit les confiscations des biens et on ne peut confisquer un bien que si ce bien a parfaitement participé à la commission de l'infraction. Faisons très attention, en matière pénale on ne parle pas de saisine. Quand vous lisez les infractions qu'on a lues, ces infractions sont pénales. Donc il n'y pas de saisine des biens. Je dis on ne parlera que de confiscation dans ce cas si on parle des biens. C'est dans le cas où le bien en question que ça soit meuble ou immeuble a participé ou a contribué à la commission de l'infraction. Si Ibrahima loge des rebelles, il y a des problèmes, on peut confisquer la villa dans ce cas », a laissé entendre M. Makanera.

Sadjo Diallo

Désignation d'Ibn Chambas, reprise des manifestations

Donne sa position

Le président du Parti de l'espoir pour le développement national (PEDN) s'est exprimé sur la désignation d'Ibn Chambas par la CEDEAO comme médiateur en République de Guinée. Lansana Kouyaté s'est exprimé également sur la manifestation projetée par le FNDC le 23 juin 2022.

D'entrée, pour l'ancien Premier ministre, l'envoyé spécial de la CEDEAO à Conakry est un choix que les autorités guinéennes devraient accepter. A l'en croire, la Guinée a joué un rôle important dans la création de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest. C'est pourquoi, Lansana Kouyaté ne souhaite pas que la Guinée aille à l'encontre de cette organisation sous régionale : « Ibn Chambas je le connais. Celui qui m'a succédé d'ailleurs. Au total, c'est un homme d'une très grande décence et d'une grande moralité aussi. Tout pays pense parfois qu'il peut rester seul, mais il faut reconnaître que la CEDEAO a besoin de la Guinée. Et la Guinée a besoin de la CEDEAO. Il y a des choses qui sont particulières à la Guinée dans la CEDEAO. (...) Soyez sûr que la Guinée a joué un très grand rôle pour que dans notre environnement CEDEAO, qu'il ait deux zones monétaires. La zone UEMOA dont le siège se trouve à Accra. Malgré cette particularité, s'il y a contradiction, entre la CEDEAO et la Guinée, et que des sanctions suivent, ça fera mal à la Guinée. (...) Je suis certain qu'on arrivera à un point où il y aura une entente. Tout ce que je souhaite ce qu'Ibn Chambas soit accepté. Je crois d'ailleurs que c'est presque fait selon les informations qui me parviennent... d'ici le 3 juillet prochain, encore il y aura des échanges. Tout change sauf le changement. C'est la dynamique de l'évolution », a-t-il dit.

Par ailleurs, le FNDC a programmé la reprise des manifestations le 23 juin prochain. Une décision infondée, estime



Lansana Kouyaté : « La manifestation prévue par le FNDC, le PEDN appartient déjà à un Forum. Le forum pour une transition apaisée (FTA). Transition apaisée veut dire, pas de conflit. Qu'on utilise le droit de manifester. Si ça se passe dans les règles, dans les normes, que c'est bien encadré, ça, c'est le gouvernement qui en décide. Mais nous ne voulons en rien exposé cette transition à des violences. Et ça a commencé déjà. Par ce qu'il y a déjà un mort. Et c'est un mort de trop en réalité. Je souhaite qu'il n'y ait pas un deuxième. Et c'est comme ça que ça commence. Est-ce que cela même arrange la transition ? Non ! Mais si ça se passe on va continuer, il n'y aura pas d'élections. Ceux qui veulent le faire pour cause d'élections ça sera tempi pour eux. Parce qu'il y en aura pas », a-t-il laissé entendre, le samedi 11 juin 2022, à l'occasion de l'assemblée générale hebdomadaire de son parti.

Amadou Tidiane Diallo

Voici le compte rendu du conseil des ministres du jeudi 09 juin 2022

gie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures a fait le point sur un certain nombre de projets concourants à l'électrification de notre pays.

III. DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS

Les recommandations formulées dans les communications des cinq ministres ont été globalement validées par le Conseil.

Suite à la **communication de la ministre de la Promotion Féminine de l'Enfance et des Personnes Vulnérables**, le Conseil a donné son accord pour la célébration de la journée de sensibilisation à l'albinisme. Il a toutefois demandé à la ministre de s'assurer que les ressources budgétaires sont disponibles avant de valider les engagements financiers proposés.

Suite à la **communication du ministre du Travail et de la Fonction Publique**,

le Conseil a recommandé d'approfondir la réflexion en impliquant l'ensemble des départements, le Secrétariat Général du Gouvernement, le Secteur Privé et les Syndicats.

Concernant la communication du **ministre de la Jeunesse et des Sports**, le Conseil a recommandé au comité restreint déjà constitué, de réfléchir sur le dossier COCAN et faire des propositions concrètes. Le comité est composé des Ministres en charge des Sports, des Finances, du Budget, de la Communication, des Infrastructures, de l'Énergie, de la Sécurité, de l'Urbanisme, de la Culture, du Secrétaire général de la Présidence et du Directeur de Cabinet de la Présidence.

Suite à la **communication de la ministre de la Pêche et de l'Économie Maritime**, le conseil a confirmé le repos biologique et interdit la réexportation pendant cette période avant d'inviter les ministres de la Pêche, du Budget et du Commerce à prendre des mesures nécessaires pour assurer l'approvisionnement

du marché en produits halieutiques.

Après la **communication du ministre de l'Énergie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures** : le Conseil a recommandé au ministre de :

- Organiser un séminaire spécifique sur l'énergie, pour discuter du sujet en profondeur

- Préparer une note technique sur les projets de barrages Fomi et Koukoutamba, assortie de propositions concrètes à soumettre au Premier ministre

- Présenter les dates de début et de fin de réalisation de tous les projets du secteur de l'énergie à soumettre également au Premier ministre

- Créer une agence des énergies renouvelables.

IV. DIVERS

Dans les divers, le **ministre de l'Enseignement Pré-universitaire et de l'Alphabétisation** a réitéré ces remerciements à son Excellence Monsieur le Président de la Transition au Monsieur le Premier Ministre et à tous les membres du Gouvernement pour la réus-

site du lancement des épreuves des examens nationaux. Le Ministre a particulièrement remercié le Président de la République pour la majoration des primes des surveillants et le Premier Ministre ainsi que le Ministre du Budget pour leur soutien.

Le **Secrétaire Général des Affaires religieuses** a informé le Conseil de l'état d'avancement du programme d'organisation du pèlerinage à la Mecque. Il a également apporté une précision importante relative à l'âge limite qui est de 65 ans. Il a par la même occasion sollicité l'appui des services de sécurité dans le but de renforcer le dispositif sécuritaire pour une facilitation des procédures d'accès et d'enregistrement des pèlerins.

Sur le même sujet relatif au pèlerinage à la Mecque, le **ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique** a rappelé au Conseil l'implication active de son département dans la fourniture correcte des services de santé avant, pendant et après le pèlerinage.

Transmis par la Cellule de Communication du Gouvernement.

CRIEF

La convocation de Cellou Dalein annulée

La convocation du président de l'UFDG devant la CRIEF ce lundi 13 juin a été finalement annulée. Cette décision du procureur Aly Touré fait suite au refus de Me Salifou Béavogui de prendre la lettre de convocation de Cellou Dalein Diallo.

Selon nos confrères de médiaguinée, le procureur spécial de la cour de répression des infractions économiques et financières, (CRIEF) annonce une autre plainte qui sera déposée dans les prochains jours sans donner plus de détails.

Ce qui veut dire que l'ancien Premier ministre peut

continuer son séjour à l'étranger, sans inquiétude. En tout cas, Cellou Dalein Diallo est attendu le mardi 14 juin, aux USA par ses militants avant de rejoindre le Canada.

Une tournée qui doit s'achever selon la cellule de communication du parti le 24 Juin. Reste désormais à savoir si une autre plainte sera déposée avant cette date qui pourra perturber ce chronogramme.

Tidiane Diallo

Trois morts dans un incendie

EDG pointé du doigt!

Un incendie s'est déclaré dans une concession à Yimbaya Tannerie, secteur KV8 dans la commune de Matoto. Un coup de circuit serait à l'origine de cet incendie qui a occasionné trois morts. Dans la famille c'est la consternation.



Cet incendie s'est produit dans les environs de 5h. Dans la maison, rien n'a été sauvé. Sous le choc, le concessionnaire revient sur les faits: « Ce matin à 5h, il y a eu incendie chez moi dans la maison d'Aboubacar Diallo originaire de Télémélé. Malheureusement, il y a eu trois morts. Madame, le Monsieur et leur nouveau-né sont décédés de suite d'asphyxie. A 5h du matin, le monsieur est

allé accompagner sa fille pour faire le brevet. Il est revenu et il a garé la moto. Il est rentré pour se détendre, malheureusement, il y a eu l'incendie dans le salon. La fumée leur a suffoqué. EDG connaît les installations sont vétustes. Ils n'ont qu'à mettre l'argent. La Guinée est riche. Ils n'ont qu'à reprendre les installations », plaide le colonel à la retraite Malal Diallo.

Sur la même lancée, la fille aînée du concessionnaire pointe du doigt à EDG. C'est pourquoi, elle invite l'État à plus de responsabilité: « J'ai entendu les gens criés. Je suis sortie j'ai vu les gens venir casser la porte. Mais l'État n'a qu'à revoir cela surtout nos électriciens. Ils font mal leur travail. Tous les fils sont raccommodés. C'est grave surtout un pays comme la Guinée. L'État n'a qu'à se réveiller. Une femme de 34 ans, un homme et un enfant de sept mois périr dans l'incendie, c'est déplorable. Dieu a sauvé la petite qui fait l'examen. Mais qu'est-ce qu'on va dire cette fille dès son retour. Les sapeurs-pompiers venus tardivement. Puisqu'ils sont venus à 7h alors l'incendie s'est produit à 5h », regrette Diallo Aissatou Malal.

Au moment où nous allons sous presse, les corps étaient déjà transportés à la morgue d'Ignace Deen.

Amadou Tidiane Diallo



Accident mortel à Dubréka

Le gouvernement réagit enfin...

L'accident qui s'est produit, le samedi 11 juin dernier, sur le pont de Bady à Tondon, une localité située dans la préfecture de Dubréka a provoqué 10 morts sur place dont deux enfants et 22 blessés selon le bilan provisoire. C'est un véhicule de transport en commun qui avait à son bord 10 passagers en provenance de la préfecture de Téliélé qui est entré en collision avec un autre véhicule en provenance de Conakry. Dans un communiqué publié suite à cet incident malheureux, les nouvelles autorités ont présenté les condoléances aux familles éplorées avant d'inviter les citoyens à respecter le code de bonne conduite.

Ci-dessous ledit communiqué...

C'est avec une grande consternation que le Gou-

vernement a appris la mort tragique de dix (10) de nos compatriotes dans un accident de circulation survenu le 11 juin 2022 sur le pont de Bady à Tondon dans la préfecture de Dubréka.

Une collision entre un taxi en provenance de Téliélé et un véhicule 4x4 est à l'origine de ce drame qui endeuille plusieurs familles. Cet accident a fait également 22 blessés, selon un bilan provisoire.

En cette douloureuse circonstance, le Gouvernement présente ses sincères condoléances aux familles éplorées et leur témoigne sa plus grande solidarité.

Le Gouvernement exhorte les usagers de la route à respecter strictement le code de la route et à faire preuve de plus de responsabilité dans la circulation.

Projet Simandou

Les membres du comité de suivi nommés (Décret)

Le président de la transition, à travers un décret lu, le mercredi 08 juin 2022, à la Télévision nationale, a procédé à la nomination des membres du comité de suivi du projet Simandou. Ce sont:

1- Le Ministre Secrétaire Général de la Présidence de la République

2- Le Ministre Directeur de Cabinet de la Présidence de la République, président du comité

3- Le Ministre des Mines et de la Géologie

4- Le Ministre du Budget

5- Le Conseiller Principal de la Présidence de la Ré-

publique

6- Le Conseiller Juridique de la Présidence de la République

7- La Directrice Juridique de la Présidence de la République

8- Le Conseiller Chargé des Mines et de l'Energie de la Primature

9- L'Administrateur Général de l'Administration et Contrôle des Grands Projets (ACGP)

Amadou Tidiane Diallo



Mort de Thierno Mamadou Diallo

Le parquet dévoile les noms des cinq personnes inculpées !

C'était attendu et c'est désormais officiel ! Le procureur général près la Cour d'Appel de Conakry a dévoilé dans un communiqué, le nom des cinq agents de la police suspectés d'être à la base de la mort de Thierno Mamadou Diallo, le 1^{er} Juin dernier, à Hamdallaye dans la commune de Ratoma, en marge des manifestations contre la hausse du prix du carburant à la pompe.

Ci-dessous, le contenu dudit document:



La cellule de communication du Parquet Général près la Cour d'Appel de Conakry informe l'opinion publique nationale et internationale que ce lundi 13 Juin 2022, la Brigade de

Recherche de Kipé suivant procès-verbal n086/2022 d'enquête préliminaire a transmis au parquet d'instance près le Tribunal de Première Instance de Dixinn la procédure contre les nommés:

1- Commissaire Principal Pierre LAMAH, en service au Commissariat Central de Kapor-Rails;

2- Adjudant - Chef Mamadou Yéro BARRY, Chef de mission BAC N°01;

3- Adjudant-Chef Moriba CAMARA, en service à la BAC N°01

4- Laye CAMARA, Maréchal des logis chef en service à la BAC N°01;

5- Brigadier - Chef Moustapha CAMARA, en service à la BAC N°01.

Suivant réquisitoire introductif d'instance N°755/2022 en date de ce jour 13 Juin 2022, Monsieur le Procureur de la République après information du Parquet Général a requis l'ouverture d'information judiciaire pour des chefs d'inculpations: -Meurtre contre Adjudant-Chef Moriba CAMARA. Abstention délictueuse contre Commissaire Principal Pierre LAMAH, Adjudant-Chef Mamadou Yéro BARRY, Laye CAMARA et Brigadier-Chef Moustapha CAMARA.

Faits prévus et punis par

les articles 206, 298 et suivants du code pénal. Suivant l'ordonnance N°243/CAB/P/TP1/D/2022 en date de ce jour 13 Juin 2022 de la juridiction présidentielle, le Doyen des juges d'instruction du Tribunal de Première Instance de Dixinn a été désigné aux fins d'information judiciaire, Le nommé Adjudant-Chef Moriba CAMARA a été inculpé et placé sous mandat de dépôt pour des faits présumés de meurtre sur la personne de Thierno Mamadou DIALLO et ses co-accusés Commissaire Principal Pierre LAMAH, Adjudant-Chef Mamadou Yéro BARRY, Laye CAMARA et Brigadier-Chef Moustapha CAMARA pour des faits d'abstention délictueuse placés sous contrôle judiciaire. Conformément à l'article alinéa 2 du code de procédure pénale, le Procureur d'Instance, suite à cette ouverture d'information judiciaire communiquera au besoin d'office ou à la demande de la juridiction d'instruction ou des parties pour rendre public des éléments objectifs tirés de la procédure ne comportant aucune appréciation sur le bien-fondé des charges contre les personnes mises en cause.

Fait à notre Parquet, Lundi 13 juin 2022.

LE PROCUREUR GENERAL

Accident tragique à Boké

Les condoléances du gouvernement

Boké, 14 juin 2022 – Suite à l'accident tragique qui s'est produit hier matin à Boké, le Premier ministre accompagné d'une forte délégation gouvernementale s'est rendu auprès des familles des victimes à Kolabougny et Kamsar. Le Gouvernement entouré des autorités locales (Gouverneur, préfets, maire) s'est entretenu longuement avec ces familles dans la soirée du 13 juin 2022 pour les dispositions à prendre dans le cadre des funérailles. Les autorités coutumières de la région ont pris part à ces échanges.

Une autre mission gouvernementale a été dépêchée à Téliélé d'où sont originaires quinze (15) des victimes des accidents de

ces derniers jours.

Au nom du CNRD et du Président de la Transition, le Gouvernement présente encore une fois ses condoléances à l'ensemble des familles des victimes et exprime sa compassion au peuple de Guinée.

Sur instruction du Président de la République, toutes les dispositions ont été prises pour l'accompagnement des familles dans leur deuil et la prise en charge effective des blessés.

Il est instruit au ministre secrétaire général aux affaires religieuses d'organiser des prières le vendredi 17 juin et le dimanche 19 juin 2022 respectivement dans les mosquées et églises du



pays.

Le Gouvernement informe aussi de la tenue demain mercredi 15 juin 2022 d'une session extraordinaire du conseil interministériel consacrée à la sécurité routière.

Le Porte-parole du Gouvernement.

Dr Fodé Cissé à la barre

« Je n'ai pas détourné, l'argent se trouve au trésor »

Poursuivi avec son informaticien pour des faits d'un détournement portant sur un montant de 1 milliard 277 millions 726 mille 940 francs guinéens au préjudice de l'Etat guinéen, l'ex directeur général de la caisse nationale de prévoyance sociale et des agents de l'Etat, (CNPSAE), Dr Fodé Cissé a été entendu, ce mercredi 15 juin, par la chambre du jugement de la Cour de répression des infractions économiques et financières (Crief). Avant que le juge ne renvoie l'affaire au 29 juin prochain pour la continuation des débats.

A la barre, Dr Fodé Cissé qui est poursuivi devant la Crief avec son informaticien, Fode Sirakahata Bangoura pour des faits de détournement de deniers publics a rejeté les faits qui lui sont reprochés.

Le prévenu a fait savoir devant la cour que son mal-

heur vient de la réforme qu'il a instaurée à la CNPSAE depuis sa prise de fonction le 22 décembre 2021. Précisant qu'il n'a pas détourné la somme incriminée destinée à 1 178 pensionnés. Plutôt l'argent a été delocalisé dans la zone de N'Zérékoré le temps de procéder à la vérification.

« Monsieur le président, ils veulent m'abattre à cause des réformes que j'ai mises en place. La CNPSAE n'avait pas un contrôleur financier, c'est moi qui ai fait venir un contrôleur financier. Et, j'ai mis en place un système de justification de pension. Cette histoire de pension est rocambolesque. Il y a plein de fictifs, ce ne sont pas les vrais pensionnés. Ce que nous avons découvert lors de nos réformes est monstrueux. L'argent n'est pas détourné, nous l'avons delocalisé dans la zone de N'Zérékoré pour des fins de



vérification. Parce qu'au moment où l'argent était dans le circuit à Conakry, il y avait trop de bruits. Seulement à deux mois de ma fonction, on m'a accusé de prélever 35% sur l'argent des pensionnés. Donc, je me suis dit de delocaliser l'argent pour des fins de vérification. Donc, l'argent se trouve au trésor ».

C'est ainsi que le juge a renvoyé l'affaire au 29 juin prochain pour la continuation des débats suite à la non disponibilité de la partie civile.

Elisa Camara

Mali

De Beaux jours en perspective



Labé, le 10 juin 2022 – Les sages de la préfecture de Mali se frottent le visage en rendant grâce à Dieu. En moins d'une semaine, une dizaine de ministres se sont rendus dans cette ville montagnaise. Pour une fois, la dame du Mali sur un flanc du Mont Loura, n'est pas l'attraction. Les différentes délégations reçues se préoccupent plutôt de la vie des populations et de l'avenir de cette ville frontalière au Sénégal et au Mali (Bamako).

Ce 10 juin, la population de Mali était heureuse d'accomplir la grande prière du vendredi à la mosquée centrale (en chantier) avec le Premier ministre. Les ministres des affaires étrangères, de la Culture et de la jeunesse étaient aux côtés du Chef du gouvernement en fin d'immersion dans la région.

« Nous sommes fortement marqués. Impressionnés. Il y a de cela plusieurs années que nous n'avons pas eu le privilège de recevoir un Premier ministre en activité avec ses ministres », reconnaît publiquement le maire de la commune urbaine. « Merci au CNRD » a-t-il ajouté. La notabilité de Mali, par la voix du secrétaire préfectoral des affaires religieuses et grand imam considère aussi ce qui arrive à leur ville « comme une bénédiction. Le résultat de 30 années de prières ».

Il y a trois mois encore, se rendre à Mali relevait d'un parcours de combattant. « Il fallait 6 h. Maintenant il faut 2 h » pour pratiquer la sinieuse route de 107 km qui arpentent les monts et vallées qui séparent Labé de Mali. Le démarrage des travaux de bitumage de 17 km de

voies urbaines est attendu. Pour la desserte en électricité, l'espoir n'a jamais été aussi fort. Trois transformateurs sont reçus au site de Sambagalou. Cette sous station fait de Mali une boucle du projet d'interconnexion énergétique de l'OMVG.

« Nous sommes satisfaits des efforts » a dit le grand imam au Premier ministre. « Mali sollicite l'accélération des travaux » a cependant insisté le sage. Le Premier ministre a assuré que plus rien n'entravera les projets de bitumage de la route internationale Labé- Mali – Kédougou (financé par la Banque Islamique de développement) et la construction de la station de Sambagalou qui fera de Mali « l'une des premières villes électrifiées de la moyenne Guinée 24h/24 ».

A la maison des jeunes où la population s'est fortement mobilisée, le Premier ministre a reçu les doléances des jeunes : des opportunités d'emplois et la construction d'un stade de compétition pour le Loura FC. « Nous allons essayer de répondre à vos problèmes dans la mesure des moyens disponibles » a répondu le Chef du gouvernement au nom du Président de la Transition dont l'évocation du nom est très applaudie. Mohamed Béavogui a mis à profit cette rencontre directe pour encourager les jeunes de Mali à l'effort dans le processus de développement local. « Vous avez plus de chance ici » a déclaré le Premier ministre avant de présenter l'important programme d'appui du gouvernement au secteur agricole.

Inédit

Quand Alpha Condé défendait son « bilan » devant des putschistes

Le coup d'état du 5 septembre dernier livre peu à peu ses petits secrets. Ce dimanche une vidéo qui fait le tour des réseaux sociaux nous renseigne que le président Condé, avait cherché à « défendre » son bilan devant ses tombeurs qui apparemment avaient du mal à justifier leur action. Conversations.

Soldat : ça ne va pas, il fallait faire ça, il faut voir, si on sort tout de suite la population va nous soutenir. Vous savez M. le professeur, soyez confiant, personne ne vous fera du mal. Mais comme vous-même vous avez dit à cet état, vous n'êtes plus le Président de la République

Alpha Condé : J'ai dit vous traitez le Président de la république comme ça ? Moi je suis élu par le peuple. (...)

Soldat : et si le même peuple souffre ?

Alpha Condé : Mais est-ce que les gens ne souffrent pas dans leurs pays ? Vous savez comment les gens souffrent au Sénégal ou en Côte d'Ivoire ?

Soldat : Mais ceux-ci là n'ont pas les mêmes conditions que nous.

Alpha Condé : Quelles conditions ? Vous savez combien les gens souffrent ? Vous savez les efforts que j'ai faits pour que le pays avance ?

Soldat : Mais pourquoi ça n'avance pas ?

Alpha Condé : Mais quand je suis venu, Conakry n'était pas dans l'obscurité ?

Soldat : Mais le courant ça provient d'où ?

Alpha Condé : Le courant ne nous sert pas ?

Soldat : ça provient d'où ?

Alpha Condé : Kaléta et Souapiti

Soldat : Il paraît que Kaléta et Souapiti ne fonctionnent pas et que c'est les moteurs qui sont en mer qui fonctionnent.

Alpha Condé : Si ça ne fonctionnait pas, comment se fait-il qu'il y a le courant.

Soldat : Et les moteurs qui sont en mer là, le bateau, c'est pour compléter, ça veut dire que ça ne fonctionne pas...

Alpha Condé : Non, Kaléta fait 240 mégawatts, Souapiti, 450 et on a besoin de toujours de courant, c'est pourquoi je suis en train de faire le barrage de Koukoutamba et le barrage d'Amaria et nous avons fait une ligne d'interconnexion entre la Guinée, le Libéria et la Côte d'Ivoire. Hier soir j'ai appelé Alhassane -NDLR : Le président ivoirien) pour que N'Zérékoré ait le courant aujourd'hui.

Soldat : C'est Alhassane qui donne le courant à N'Zérékoré ?

Alpha Condé : Non. C'est une ligne d'interconnexion. Vous avez l'OMVG qui est la Guinée, le Sénégal, la Gambie et la Guinée Bissau.

Vous avez l'OMVS qui est la Guinée, le Mali, le Sénégal et la Mauritanie. Donc, on devrait faire des barrages ensemble, comme ils ont retardé, moi j'ai essayé de faire des barrages seul, la Guinée seule a fait les barrages là.

On a un accord, on est obligé de leur donner du courant. Donc, on est en train de faire une interconnexion pour que les différents pays se donnent le courant. Et hier soir j'ai appelé Alhassane eux ils doivent donner le courant à N'Zérékoré, moi je suis en train de donner du courant à la Guinée Bissau, à la Gambie et au Mali.

In guinee7.com

Mohamed Béavogui se lâche à Labé

« Le poste de premier ministre est compliqué, vous n'avez pas le pouvoir en main »

Au terme de l'immersion gouvernementale dans la région administrative de Labé, le premier ministre Mohamed Béavogui était face à la presse, Samedi 11 Juin 2022, une façon pour lui de répondre à un certain nombre de questions avant de quitter la région pour la suite de l'immersion dans la région de Kindia.

Accompagné pour la circonstance des ministres des Affaires étrangères, Morissanda, et de la Santé, Pète; le premier ministre a dressé le constat général de son équipe dans la région. Il a ensuite répondu à quelques questions des journalistes dont celle relative au pouvoir qu'il détient dans le gouvernement. « Vous savez, le poste de premier ministre est compliqué, vous n'avez pas le pouvoir en main il faut le dire (rire), mais vous êtes l'exécutant en même temps et vous êtes aussi le fusible, c'est normal. Même quand on veut tirer sur un ministre, on tire sur le premier ministre, mais ça ce

n'est pas grave, moi j'ai déjà mon image derrière moi ; ça, personne ne peut enlever ça, les 40 ans de carrière que j'ai faits, personne ne peut les enlever, ce n'est pas le problème. C'est pourquoi, je ne me mets pas en avant, ce n'est pas important que Mohamed Béavogui soit en avant vraiment. Ce qui est important, c'est que la fonction du premier ministre soit respectée, parce qu'avant Mohamed Béavogui, il y avait un premier, il y avait une personne et après Mohamed Béavogui, il y aura une personne donc cette fonction là doit être respectée.

Donc vous en tant que journalistes, ce que moi je vous demande toujours, c'est de faire en sorte que cette fonction soit respectée. Tirez sur moi, j'ai déjà les gilets par balles, c'est 40 ans d'expériences, vous ne pouvez rien je vous dis franchement (rire) vous ne pouvez rien et c'est pour ça aussi que je ne réponds pas, je pense qu'on a du boulot à

faire. Si je passe mon temps à répondre, ça n'ira pas. Donc nous travaillons, le premier ministre n'est pas important, ce qui est important, c'est ce qu'on essaie de sortir, cherchez à comprendre ce qu'on fait, regardez ce qu'on fait, posez-nous des questions, nous vous répondrons sans langue de bois. Je dis souvent aux gens que je suis un lion (rire) mon signe, c'est le lion. Mais vous savez, quand vous avez une certaine expérience, vous développez une carapace de crocodile, on tire ça ne rentre pas. Encore une seule chose est importante, c'est la Guinée et ça, j'ai décidé de donner le restant de mon temps, la petite force que j'ai actuellement pour la Guinée et tout le reste vraiment, ça n'a pas d'importance. Mais soyez rassurés que vous n'aurez pas de langue de bois avec moi, vous n'aurez vraiment pas de message trompeur quelque soit le prix alors pour ça », conclut-il.

Sam Samoura

Gaoual s'interroge

«Quelle Guinée voulons-nous pour nous-mêmes et pour la postérité ?»

Évoquant l'immersion du gouvernement guinéen à l'intérieur du pays, le ministre Ousmane Gaoual Diallo a indiqué qu'elle est une jauge essentielle contre la grande précarité qui se vit presque dans tous les secteurs.

A travers une publication sur sa page Facebook, l'ancien cadre de l'UFDG a invité chaque guinéen à travailler pour inverser la tendance qui est perçue aujourd'hui comme un gâchis.

« Quelle Guinée voulons-

nous pour nous-mêmes et pour la postérité ? La question vaut tout son pesant d'or vu l'état de déliquescence dans lequel se trouve notre pays. 20 postes à pourvoir dans un service de l'État où tout le poids du travail repose sur un seul cadre... quel gâchis ! Cette immersion gouvernementale constitue une jauge essentielle contre la grande précarité qui se vit presque dans tous les secteurs avec un fort constat à l'intérieur du pays. Ensemble nous devons travailler à inverser cette ten-



dance », a-t-il écrit.

Mosaïqueguinee.com

Des agents inculpés pour meurtre

La famille du défunt jubile et lance un appel à l'endroit du PG



les éloges ne tarissent à l'endroit de la justice.

Joint par notre reporter ce mardi 14 juin 2022, Alpha Issiaga Diallo s'est prononcé au nom de la Famille.

« C'est une première en Guinée, nous nous réjouissons au sein de la famille. Parce que la justice a pris à bras-le-corps cette affaire et elle a pu identifier les auteurs de ce crimes. Bien que, nous l'avons également appris par

voix de presse, nous sommes très ravis et nous sommes contents. Nous félicitons la justice, notamment Monsieur le procureur Alphonse Charles Wright qui, depuis le premier jour s'est investi pour faire jaillir la vérité. La famille est tellement contente et nous demandons qu'il y ait la suite dans ce dossier et que les inculpés soient jugés et condamnés », a plaidé Alpha Issiaga Diallo frère aîné de feu Thierno Mamadou Diallo, fauché par balle lors d'une récente manifestation à Conakry.

Hadjiratou Bah

Après la révélation de l'identité et l'inculpation des présumés assassins de Thierno Mamadou Diallo, les réactions se multiplient et

BEPC/Poursuite contre les fraudeurs

« Nous pensons que cela ne va pas être un effet d'annonce » (Michel Pépé)



général près la Cour d'appel de Conakry a demandé aux procureurs près les Tribunaux de Première Instance de Mafanco, Dubréka, Dixinn et Kindia d'engager des poursuites judiciaires pour situer les responsabilités.

Cette annonce faite cette semaine, réjouit à plus d'un titre le secrétaire général du Syndicat National de la (SNE).

En dépit de cela, Michel Pépé Balamou souhaite vraiment que celle-ci soit mise en application pour que les personnes cachées derrière ce système puisse être démasquées.

« Le Syndicat National de

l'Éducation en tant que force sociale d'alerte, d'interpellation, de proposition, de défense et de dénonciation des anti valeurs qui ruinent le fonctionnement réel de notre système éducatif, accueille avec enthousiasme cette annonce faite par le procureur général. Nous pensons que cela ne va pas être un effet d'annonce ou un acte purement populiste, mais qui s'inscrira en droite ligne dans la manifestation de la vérité sur toute la chaîne pénale et infractionnelle constatées tout au long du processus d'organisation de l'examen national en Guinée sans exclusion, aucune. Il faudrait que dans cette affaire que les coupables, les auteurs, les co-auteurs et leurs complices répondent tous devant la loi », a-t-il demandé au micro de mosaiqueguinee.com cemardi 14 juin 2022.

Mama Adama Sylla

Interpellé sur les nombreux cas de fraudes constatés lors de l'examen du Brevet d'Etude Premier cycle (BEPC), le procureur

Les boursiers guinéens en Russie déclenchent une grève

« Depuis 1960, les étudiants ne reçoivent que 50 dollars par mois »

Comme annoncé par votre quotidien en ligne, les étudiants guinéens en Russie se sont mobilisés ce mardi 1^{er} juin devant l'ambassade de Guinée à Moscou pour réclamer la hausse de leurs bourses d'entretien. Le président des boursiers, au nom de ses collègues, réclament des arriérés que leur doivent l'Etat guinéen.



« Nous manifestons contre le non paiement de nos bourses d'entretien depuis plus de 10 mois. Je suis en Russie depuis 3 ans et nous sommes au dernier mois de l'année universitaire. Mais jusqu'à présent, personne n'a reçu un franc de l'Etat guinéen », dénonce Youssouf Camara au micro de VisionGuinee.

« Nous avons à plusieurs reprises écrit au ministre secrétaire général de la présidence, son homologue des affaires étrangères, celui de l'enseignement supérieur et à la direction de l'ONABE (Office national des bourses extérieures). Mais nous n'avons reçu aucune réponse. On a échangé avec l'ambassade de Guinée en Russie, mais aucune n'a été trouvée. Nous lui avons adressé une note pour dire que nous comptons manifester aujourd'hui, c'est ce qu'on a fait », précise-t-il.

Au-delà des arriérés de bourses, revendique le leader des boursiers guinéens en Russie, « nous voulons une augmentation de la bourse des étudiants gui-

néens. Depuis 1960, les étudiants guinéens ne reçoivent que 50 dollars par mois pour la licence, le master et le doctorat. Nous demandons à l'Etat guinéen de penser à nous. S'ils ne sont pas capables de nous prendre en charge, il serait mieux de ne pas envoyer des étudiants vers la mort. Nous avons des étudiants ici sont en permanence dans des difficultés ».

Il rassure que « la manifestation s'est bien passée, il n'y a pas eu ni violences, ni arrestations. Seulement l'ambassadeur a envoyé la police, peut-être pour nous effrayer. Notre ambassadeur a appelé Conakry et on lui a demandé de patienter, qu'on aura une suite. Nous sommes encore à l'écoute jusqu'au soir ».

Toutefois, prévient-il, « s'il n'y a pas de suite favorable à nos revendications, on fera un communiqué pour aller les empêcher de travailler. La grève est illimitée. Et nous sommes prêts à continuer le combat jusqu'à ce que nous soyons entendus par l'Etat guinéen ».

VisionGuinee.Info

Opinion

Augmentez tous les prix que vous voulez mais arrêtez de mentir aux populations...



Certes il y a une situation internationale particulière, mais notre pays a des problèmes structurels internes de sorte que même si le monde devient un paradis, nous serons en difficulté tant qu'ils ne sont pas réglés.

C'est pourquoi nous sommes toujours amenés à subir tout et ne profiter de rien à cause de notre fragilité chronique dont les raisons sont les suivantes :

> L'État ne compte que sur sa fiscalité basée sur une assiette rétrécie de produits de grande consommation.

> L'économie n'étant pas diversifiée, le commerce dont la pratique est essentiellement informelle, représente le secteur principal d'activités. Alors la dépendance internationale (importations) et la déperdition des ressources devient sa caractéristique fondamentale.

> Les grands objectifs de recettes publiques sont plus portés sur le cordon douanier que sur les impôts prélevés sur le tissu économique interne. Ceci dénote un encouragement implicite des importations au détriment de la promotion des activités locales.

Exemple : les augmentations régulières et fantaisistes des tarifs douaniers sur les produits d'importation.

> La créativité et l'innovation ne sont pas les prio-

rités de notre système éducatif. Alors nous n'inventons rien et nous savons même pas tirer profit de ce que font les autres.

> Les banques commerciales ne faisant pas suffisamment confiance à l'entrepreneuriat local faute de garanties de rentabilité, consacrent leurs ressources aux projets capitalistiques qui créent moins d'emplois locaux.

> La faiblesse des investissements locaux et le man-

que d'attractivité du pays pour des raisons politiques et sécuritaires, créent une rareté de la circulation des ressources financières dans le circuit économique; donc une faiblesse des opportunités.

> Lorsqu'une population est majoritairement au chômage, les agents économiques deviennent des « passagers clandestins » dans le circuit. Ils sont des consommateurs de survie qui ne contribuent pas à l'élargissement du gâteau fiscal.

> La mauvaise gouvernance qui est caractérisée par la corruption, l'amateurisme et les détournements, affecte la qualité des dépenses publiques et assèche les maigres ressources disponibles.

Alors augmentez tous les prix que vous voulez mais arrêtez de mentir aux populations en mettant tout à l'actif de la conjoncture internationale.

Aliou BAH
#MoDeL

Burkina

Bilan macabre après l'attaque de Seytenga

Le dernier bilan fait état de soixante-dix-neuf civils tués dans la sanglante attaque de Seytenga, au Burkina Faso.

Ça fait froid dans le dos. A Seytenga, dans la province de Séno, à 276 kilomètres au nord-est de Ouagadougou, l'attaque contre des civils dans la nuit du samedi 11 au dimanche 12 juin a occasionné la mort de 79 personnes. C'est le bilan communiqué par le gouvernement vingt-quatre heures après un premier décompte de 50 décès parmi les civils.



Dans la soirée de lundi, le président de la transition, le Colonel-Lieutenant Paul Henri Sandaogo Damiba a décrété un deuil de trois jours à compter du mardi 14 juin.

Symptomatique de la détérioration continue de la

Incendies de plantations

Le ministre de l'agriculture annonce l'arrestation d'un individu

Le ministre de l'agriculture et de l'élevage rassure que les autorités sont déterminées à faire toute la lumière sur les incendies agricoles perpétrés à divers endroits du pays. Mamoudou Nagnalen Barry annonce l'arrestation d'un suspect et son placement en détention.

« On a mis en place une commission pour recenser les victimes. Ils ont déjà créé un porte-parole et saisi le procureur général Charles Wright qui nous a donné des instructions. La gendarmerie et la police y travaillent sans relâche », indique le ministre de l'agriculture et de l'élevage. Il rassure que les enquêtes iront jusqu'au bout et que les auteurs de ces actes seront punis conformément à la loi.

« Une personne a été déjà arrêtée. Elle séjourne actuellement en prison et les enquêtes continuent. On a pris un huissier de justice pour faciliter le travail. Une nouvelle dynamique a été créée, l'inspecteur général de notre département coordonne tout ça », ajoute-t-il dans « On refait le monde ».



Il souligne que « rien ne sera comme avant. Après l'incendie de la plantation de l'artiste Singleton, une commission a été mise en place. On a un procureur qui est très actif. Quand le président de la transition a dit que la justice va être la boussole, c'est vraiment du concret. On va rechercher les auteurs et les punir sévèrement ».

Aissatou DIALLO

sécurité dans le nord du Burkina Faso, cette attaque attribuée aux jihadistes de l'Etat islamique au Sahel (EIS) est la plus meurtrière

après la tragédie de Solhan, dans la province de Yagha (région du Sahel) où 160 civils avaient perdu la vie.

Arrivés au pouvoir en janvier par un coup d'Etat contre Roch Marc Christian Kaboré, les militaires avaient pris le pari de

renverser la tendance.

Suivant cette logique, le président de la transition, le Lieutenant-Colonel Paul Henri Sandaogo Damiba s'est ouvert au dialogue avec les jihadistes locaux. Une position qu'il a réaffirmée lors d'une visite samedi 11 janvier à Barani, dans le centre-nord, pour décorer des gendarmes au lendemain d'une attaque qui a fait 4 morts parmi le Groupe d'action rapide, de surveillance et d'intervention (GARS).

APAnews

Contribution

Comment la Guinée a-t-elle été peuplée ?

bou est appelé dönka). Le second groupe serait les « Tandas Mayo » (Tanda du fleuve en pular). Ils parleraient la même langue que les

Bassari. Un troisième groupe serait constitué des « Tandas Boeni » (ou Tanda du rocher). Le quatrième

groupe serait les « Tandas Badi » (Tanda de la moitié) qui habiteraient dans le N'Gamou dans le Sud-Est des provinces orientales de Tambakunda (République du Sénégal). Le cinquième groupe serait les « Tandas Ban'dé » et habiteraient le Sud-Est du cercle de Kedougou (République du Sénégal).

La plupart des auteurs consultés par Naye DYENG et Mundekeno SAA (1972), comme RANCON (1894), TECHER (1933), André ARCIN (1911) partagent l'idée que les Bassari et le Könyagui seraient venus dans leurs sites actuels en deux vagues : avant l'arrivée de Koli Tengouella et juste après son passage dans la région. Ils auraient été des acteurs importants dans l'armée de ce dernier lors de sa conquête du Tekrur.

Les membres de la première vague auraient d'abord séjourné dans le Damantan (République du Sénégal) avant de se fixer dans le Nord de la Guinée entre les territoires d'habitation des Tanda et des Bassari (entre les Préfectures de Koundara et de Mali). La seconde vague aurait été sur le sillage de la migration de Koli Tengouella. Pour DELACOUR (1947), cité par Naye DYENG et Mundekeno SAA (1972), « l'arrivée des Tanda dans la région qu'ils occupent actuellement date de 1522, date à laquelle ils vinrent à la suite de Koli Tengouella parti du pays Mandé ».

Les Bassari seraient venus de l'empire du Ghana vers le XVII^{ème} siècle et se seraient installés dans plusieurs parties du Foutah Djalou avant de se fixer dans leur habitat actuel (en partie en Guinée et en partie au Sénégal) c'est-à-dire à la lisière de la frontière Guinéo-sénégalaise. Selon GIRARD (1993 : 43), ces derniers se dénomment eux-mêmes les



« *Be-liyan* » signifiant « les fils de la pierre » (de la latérite) alors que se fondant sur des notes de TAUXIER, FERRY (2000) donne pour sa part l'étymologie *basar*, c'est-à-dire lézard. Pendant longtemps, ils ne pratiqueraient que la chasse. Reprenant la narration de Monique de LESTRANGE (1955), Naye DYENG et Mundekeno SAA (1972) affirment que :

« *Les Bassaris et les Coniaguais et d'autres familles établis dans le haut N'Gabou ont eu leur berceau sur les bords du Niger qu'ils ont abandonné avec la grande migration de Koli-Tengouella vers le XIV^{ème} siècle. Cette émigration s'est répandue dans toute la vallée du Haut Sénégal, et un groupe principal est descendu dans le Foutah Djalou* ».

Les Könyagui, eux, se désignent par le terme de « AWOEN » et parlent la langue « Wamëy ». Ils seraient venus de l'empire du Ghana, bien avant la plupart des populations actuelles de la Guinée. Djibril Tamsir NIANE, dans son ouvrage intitulé « Koli Tengouella et le Tékrour », relatant l'épopée victorieuse de ce héros peut mentionner la présence des Könyagui dans la région de Koundara dès le XVI^{ème} siècle.

Les Badiaranké, eux, seraient apparentés aux Bassari et Koniagui et sont installés sous et sur la montagne du même nom qu'eux : le mont badiar. Pour Lestrangle de LESTRANGE (1955 : 1)^[26], la désignation Badiaranké « semble avoir

été donnée par les Peuls » et signifierait : « captifs des Peuls ». Cette version est manifestement erronée, car dans le mot « Badiaranké » il n'existe pas dans le préfixe, ni dans la racine ni dans le suffixe une composante du mot captif en pular (*Matyoudho*, esclave ou *Djéyadho* qui appartient à quelqu'un).

Pour d'autres historiens,

Matoto

Après avoir jeté son bébé, une mère revient pour réclamer l'enfant à la famille adoptive

C'est aux environs de 22h le dimanche dernier que la famille Diallo a été surprise par la présence d'un bébé dans les ordures à côté de leur concession à Matoto Déviation.

Alerté par sa mère, Thierno Mamadouba Diallo, ainsi que d'autres membres de la famille ont conduit le garçon à l'hôpital sur instruction du procureur de première instance de Dixinn, nous explique le concerné.

« *Ma mère sortait de la maison et elle a aperçu le bébé dans les tas d'ordures juste auprès de la cour où généralement les chiens et d'autres animaux sillonnent la nuit. Aussi on a récupéré*

les Badiaranké ne seraient qu'une dénomination locale des « mandinko » de l'empire du Gabou qui eux-mêmes ne sont que le résultat de la migration mandingue avec le métissage des populations diolas de la région de Casamance. Ne serait-il pas possible de considérer le nom « Badiaranké » comme l'expression de ceux qui sont au Badiar (la montagne sur laquelle et autour de laquelle ce peuple vit).

Dans leur Mémoire de Fin d'Etudes Supérieures, Naye DYENG et Mundekeno SAA (1972), signalent un autre point de vue non moins importante tiré d'un auteur portugais du nom de L. CORRELA qui défend que les Badiaranké « *seraient issus du métissage entre les 'les Tilibanos (mandingue)' arrivés dans la région vers 1800 sous la direction de Tramane SANE et des Coniaguais autochtones* ». Cependant, le fait que les Badiaranké soient les seuls groupes ethniques de Guinée qui, tout en portant le

nom de famille du père, se réclame du lignage de la mère devrait inciter à plus de prudence sur le lien entre Badiaranké et Mandinko.

Ce que cette historiographie laisse dans l'ombre est le processus par lequel la différenciation s'est faite entre des populations qui seraient identiques et qui vivent sur des territoires contigus. Comment des populations, appartenant au même groupe (disons Tanda pour faire simple), sont devenues Könyaguais, Bassaris et Badiaranké ? Une thèse en histoire sur le sujet ne serait pas vaine.

1. LES POPULATIONS DU CENTRE ET DE L'EST DE LA GUINEE

1) LES DIALONKE

Tous les historiens de la Guinée s'accordent à dire que les Dialonké seraient arrivés au Foutah Djalou autour du XI^{ème} siècle. Il semblerait, selon Cheick Sidy Mohamed DIALLO (1975),

(Suite à la page 11)

le bébé nu à même le sol et on l'a couvert », dit-il. Et de poursuivre en ces termes : « *j'ai aussitôt contacté mon voisin qui est huissier, qui m'a aidé à faire les démarches auprès du commissariat et de l'OPROGEM qui nous ont dit de garder le bébé. Ce qui fut fait* ».

Deux jours après, Mariame Diaby, la mère de l'enfant s'est retournée sur les lieux réclamant la restitution du nouveau-né. Ce qui a suscité la colère des riverains qui ont conduit la dame au commissariat.

« *Après une grossesse sans assistance, la dame a jeté le bébé. Quelques jours plus tard, elle décide de le*

reprendre sous la pression parentale. Nous allons voir pour le moment comment gérer les choses après son audition mais pour le moment elle est perturbée et désorientée. Donc nous préférons attendre avant de prendre quelque décision que ça soit », nous fait savoir Bountouraby Camara du service OPROGEM du commissariat central de Matoto.

Pour l'heure, la mère du bébé est sous le contrôle de la police. Le nouveau-né est encore avec la famille adoptive, qui ne compte pas abandonner l'affaire, selon ses membres. Nous y reviendrons....

Contribution

Comment la Guinée a-t-elle été peuplée ?

que la première vague migratoire des Dialonké daterait de 1076 et se serait passé à l'intérieur de l'empire du Ghana. Cette première vague, selon GAUTIER (1908), aurait été mal accueillie par les Bambara qui peuplaient le Soudan Méridional.

La seconde vague migratoire serait consécutive à la victoire de Soundiata KEITA sur Soumangourou KANTE après la bataille de Kirina en 1235. On retrouve le même point de vue dans les écrits de KANTE (1995) qui date la migration des Dialonké de l'actuel territoire de la République du Mali à partir de la bataille de Kirina en 1235 entre Soundiata KEITA et Soumangourou KANTE, le roi du Soso.

La troisième migration des Dialonké serait consécutive à la victoire des musulmans contre les nonmusulmans lors de la bataille de Talansan en 1725. Après cette bataille certains se seraient dirigés vers la côte guinéenne et auraient rejoint des populations qu'ils avaient eux-mêmes repoussées auparavant. D'autres sont restés au Foutah Djalou et se sont convertis à l'Islam au Sud et au Centre du Foutah Djalou. D'autres seraient allés vivre dans le Nord-est (Saré Kindja dans la préfecture de Koubia, Ganfata dans la préfecture de Tougué et surtout Balaki-Sangalan dans la Préfecture de Mali) qui en se soustrayant (le cas de Balaki-Sangalan), qui en se soumettant de façon lente et progressive à l'autorité du Foutah Djalou et à la nouvelle religion; d'autres, enfin, seraient allés vers la région actuelle de Faranah et de la Sierra Leone où ils vont fortifier le Solima en une province assez solide et qui pendant longtemps se constituera en un « état vassal » au Foutah-Djalou.

De nos jours, on peut schématiquement distinguer quatre zones d'habitation des Dialonké en Guinée :

- Un groupe de Dialonké vit encore au Foutah Djalou (Koubia, Tougué, Mali et Gaoual) avec une identité Dialonké réelle, même si plusieurs parmi eux sont locuteurs de

deux langues : la leur et le pular ;

- Un second groupe de Dialonké a été absorbé par les Peul et parfois n'ont aucune conscience d'une autre identité que celle Peul ;

- Un troisième groupe vit dans la région de Faranah. Ces Dialonké utilisent souvent deux langues : la leur et le maninka ;

- Un quatrième groupe vit en Basse Guinée et particulièrement à Conakry et revendique une identité Soussou.

2) LES PEUL/ FOULACOUNDA/TOUCOULEUR

Les Français disent le « peul » ou « pular » pour désigner ce groupe humain qui se désigne lui-même par « pullo » au singulier et « fulbhè » au pluriel et ils disent parler du « pular ». Il semblerait que le mot « peul » leur aurait été attribué par les Wolof avant d'être repris par les français.

Il n'y a pas de consensus entre les chercheurs sur la date exacte de la première migration des Peul au Foutah Djalou. Les documents historiques disponibles notent deux vagues migratoires de Peul en Guinée. Ces deux vagues sont venues en des périodes éloignées les unes des autres dans le temps et à plusieurs endroits.

Les premiers Peul non islamisés nommés puulij^[22] auraient migré sur le territoire actuel de la Guinée en de petites vagues à partir du IX^{ème} siècle. DIALLO (1975 : 30) affirme que c'est vers le XIII^{ème} siècle

que la migration des Peul animistes prendra de l'ampleur pour devenir massive autour du XIV^{ème} siècle. Du Sahara, ils auraient atteint le Bambouk à partir duquel le groupe se scinde en deux : les premiers se dirigèrent vers le Ouassoulou et les seconds longèrent les vallées du Tinkisso et du Bafing pour atteindre le Foutah Djalou.

Pour certains historiens comme ES SADI, dans son « *Tarrech es sudan* », Tenguella, père de Koli, avait rallié à son bord les « arbe »

(pluriel de ardo) « *feroobe, wolarbe et uururbe* et tous les *yaalalbe* » (pluriel de *jaalaalo*) de son clan pour se tailler un empire dans le Kingi (le **Fuuta Kingi**) au nez et à la barbe des Askia Sonray. L'armée de l'Askia, commandée par, son frère Amar, marcha contre Tenguella le père et le poursuivit jusqu'à Diâra, où elle le défit et le tua en 1512. C'est après la mort de son père que Koli Tenguella^[23] va récupérer les troupes qui restaient de son père pour rappliquer à l'Ouest au Tekrur, en passant par le Foutah Djalou. Dans cette contrée, il va mettre en place un Etat avec une capitale située dans l'actuelle préfecture de Téliélé. C'est de là qu'il va lever une armée et remonter vers l'Ouest entraînant avec lui une armée dans laquelle étaient incorporés des Dialonké, des Malinké, des Köniagui, des Baga, des Nalou, des Diola, des Serère, bref tous les peuples trouvés sur le

chemin du Tekrur qu'il rebaptisera du nom de « Foutah Tooro »^[24]. Le territoire de Tekrur qu'il annexa, il lui donna le nom de Fouta en souvenir du **Fuuta Kingi** de son père et auquel il adjoignit Tooro, une des provinces du Fouta (KANE, 2004).

Cette remontée et la prise du pouvoir dans le Tekrur en 1552 aura pour conséquence d'imposer sa dynastie (Denyankobé^[32]), sa langue (le pular) et la culture Peul à toutes les populations du Royaume. Ce serait ainsi que toute la région du Fouta Tooro devenue majoritairement « foulaphone » Halpulaar (ceux dont la langue est le Pular avec une forte dominance Toucouleur).

Plusieurs siècles plus tard (XIX^{ème} siècle), El hadj Omar TALL fera le chemin inverse. Du Foutah Tooro, il descendra au Foutah Djalou, traversera Dinguiraye pour remonter

vers le Fouta Kingi pour affronter Hamadou-HAMADOU et le tuer en 1862. Ce dernier est le fils de Sékou HAMADOU et petit-fils de Sékou HAMADOU fondateur de la dynastie des BARRY du MASSINA.

Selon le professeur KANE (2004), auteur du livre : « *La première hégémonie Peule : Le Fuuta Tooro de Koli Tenguella à Almaami Abdul* », l'assimilation Peul des ethnies du Tekrur aurait commencé avant l'avènement de Koly Tenguella, mais atteindra son point culminant et la plus parfaite intégration ou la « foulanisation » des descendants de la tribu du Tekruri, que sont les Toucouleur (*Ly, Sy, Kane, Wane, Tall, Aw, etc.*).

La seconde vague migratoire des Peul en direction du territoire actuel de la Guinée est celle de la fin du XVI^{ème} siècle jusqu'au XVIII^{ème} siècle. Païens, puis islami-

(Suite à la page 12)

Conakry

L'OGDH salue l'inculpation des présumés auteurs du meurtre de Thierno Mamadou



Dans un entretien accordé à notre rédaction ce mardi 14 juin 2022, président de l'organisation guinéenne des Droits de l'Homme et du Citoyen s'est prononcé sur l'inculpation des présumés assassins de Thierno Mamadou Diallo, jeune élève tué par balle à Hamdallaye, en marge d'une manifestation contre l'augmentation du prix carburant.

Thierno Souleymane Bah s'est montré satisfait du travail abattu par le parquet Général dans cette affaire.

« Nous sommes ani-

més par un sentiment de satisfaction et nous espérons que ça va se poursuivre et que l'inculpation de ces gens-là sera une réalité et qu'ils seront mis devant la justice pour qu'ils soient condamnés à la hauteur de leur forfaiture.

Donc notre espoir renaît pour le cas des événements du 28 septembre, pour ce procès attendu depuis plus de 12 années maintenant. Aussi Parallèlement à la CRIEF, qu'il y ait aussi une structure pour les crimes de sang. En tout cas, c'est une première », indique le président de l'OGDH.

Hadjiratou Bah

Contribution

Comment la Guinée a-t-elle été peuplée ?

sés, des Peul et des Toucouleur quittent les territoires actuels du Mali, du Sénégal et de la Mauritanie à des périodes de désordre, de guerres avec désormais une nouvelle foi : l'Islam.

Les Peulhs musulmans du Foutah Djalou auraient donc suivi deux voies principales et ce, à des périodes plus ou moins différentes pour arriver, s'installer et se sédentariser et fonder l'Etat théocratique du Foutah Djalou : La voie du Nord venant du Fouta Tooro et du Bundu (essentiellement) et la voie de l'Est venant principalement du Macina.

simplement, avec une déformation phonétique, le singulier des Peul (Pullo). Cependant, SURET-CANALE (1964 : 26) a un avis critique sur l'arrivée des Peul au 10^{ème} siècle au Foutah Djalou, car selon lui les « Tarikhs locaux ont tendance à démontrer l'antiquité de la présence dans le pays des maîtres actuels ». SURET-CANALE était aussi un historien du régime de Sékou TOURE. Peut-être que sa réaction a un lien avec l'idéologie du racisme peul de Sékou TOURE.

Ils arrivèrent par groupes et par étapes, les uns passant par les contreforts des montagnes de la Préfecture de Mali, les autres en traversant la Préfecture de Koundara avant de rejoindre les montagnes qui surplombent le fleuve Komba en direction de Lélouma et de Labé et les autres enfin par l'Est en pénétrant dans le Dinguiraye pour rejoindre les vallées de Mamou. Ils vont se fixer en plusieurs points du Foutah Djalou poussant devant eux leurs nombreux troupeaux de bœufs et de *talibé* (élèves et étudiants). Ils s'y fixaient à leur tour en faisant ce que d'autres avaient fait avant eux : **refouler certains et absorber d'autres.**

Selon Cheick Sidy Mohamed DIALLO (1970)^[30], ces différentes vagues migratoires se faisaient en famille et en clan. De l'Est, principalement du Macina vont arriver les Dayèbhè^[31] (BARRY) qui vont s'installer en lignage : les Seydiyanke à Timbo (Préfecture de Mamou) et les Seriyankèbhè

à Fougoumba (Préfecture de Mamou). Les Férobhè (SOW) vont s'installer dans Kébali non loin de Fougoumba et de Timbo. Certaines de ces vagues se seraient installées elles dans l'actuelle préfecture de Tougué (ce sont les Koulounnanké Balla et Simpé). Les Ururbhè vont s'installer dans deux endroits différents en fonction des clans : les Koulounnabhe à Koïn (Préfecture de Tougué) et les Helâyâbhe à Timbi-Touni (Préfecture de Dalaba).

Les Irlabhè (DIALLO) et une partie des Ururbhè, quant à eux sont arrivés par le nord. Les DIALLO vont se répartir en lignage. Les Khaldouyabhè vont occuper région du Nord de Labé, un autre lignage « Diâlobhe » va s'installer dans le Kolladhe (Préfecture de Tougué), Kankalabé (Préfecture de Dalaba) et Timbi-Madina (Préfecture de Pita) et un troisième lignage « Thimbobhè » va s'installer dans Bhouria (Préfecture de Mamou).

Parmi cette vague, d'autres, après avoir séjourné dans le Foutah Djalou, l'ont quitté pour continuer leur chemin vers d'autres localités et dans d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest. C'est le cas des Peul du Nigéria dont certains seraient partis de Sokoto dans la Préfecture de Mamou pour se retrouver après une très longue migration dans l'actuelle République Fédérale du Nigéria.

La question qui n'est pas réglée est le cas des « Foulacounda » ou « Foulakounda ». Les Foulacounda sont-ils le reliquat des Puuli (les premiers Peul animistes venus les premiers au Foutah Djalou) ou une autre vague migratoire ? Etymologiquement, le terme « Foulacounda » ressemble à un mot composite de « *Foula*, pour désigner les Peul » et « *Counda* qui pourrait signifier un diminutif de Koundara ». Pour Alvares de ALMADA (1594 : 54), cité par Gérard GAILLARD (2000)^[32] les FulaKunda sont des groupes descendants de captifs ou d'assimilés « sujets du Mandingue ». Cette version

est reprise, selon Gérard GAILLARD (2000), un demi-siècle plus tard par Richard JOBSON (1623) qui l'atteste en disant des Fulakunda, « *des Fulbies, vivant sur les bords de la Gambie et tout à fait assujettis aux Mandingos* ». Pourtant, il y a une autre version qui dit que les Fulakunda sont le résultat du métissage entre agriculteurs noirs-africains et pasteurs berbères dans le Tekrur. Ce groupe de base s'est éparpillé jusqu'en 1460 quand un groupe armé dirigé par DIALLO Demba bat les Wolofs et les Banhung, traverse le Haut-Sénégal et la Gambie et atteint le Rio Grande où elle est finale-

ment écrasée par les Biafada (NIANE, 1989: 55)^[33].

DIALLO Demba tué, son armée détruite, « *les survivants ont dû se regrouper, non loin de là, vers le Foutah Djalou. Cette dispersion première serait, selon AMSELLE (1989: 77) à l'origine d'une nouvelle aventure politique et d'une refondation* ». Les Fulakunda seraient donc le reste de cette armée d'invasion qui est restée aux confins Nord de la Guinée, à la lisière de la Guinée-Bissau et du Sénégal.

3)LES PEUL DU OUASSOULOU OU LES « WASSOULOUNKE »

Selon CISSE (2000) dans le Tome 2 de « La grande geste du Mali, citant l'histoire orale du Mali de Wâ Kamissoko », les Peul du Wassoulou (zone à cheval entre la République du Mali, de la Guinée et de la Côte d'Ivoire) auraient migré du Fouladougou^[34] (dans l'actuelle République du Mali) pour fuir les guerres perpétuelles de l'armée de Bintou Mari KOROMA.

(A suivre)

(Par Pr. Alpha Amadou Bano Barry)

Tribune

Nouvelle Constitution

Les vérités de Me Mohamed Traoré

Les partisans du changement de constitution en 2020 nous disaient, pour nous convaincre du bien-fondé du processus, que la Guinée avait besoin d'une constitution adaptée à nos réalités.

Résultat des courses : le pays a été doté d'un texte qui, à bien des égards, était le reflet du texte de 2010. C'était donc du pipeau.

Aujourd'hui encore, on nous dit que nous avons besoin d'une constitution qui résistera au temps, qui ne sera pas facilement modifiable.

En réalité, tout cela n'est que discours. La Guinée n'aura pas une constitution tombée du ciel. Elle s'inspirera inévitablement de textes d'autres pays en reprenant les grands principes universellement reconnus et considérés comme acquis sous tous les cieux. C'est dire qu'en fait, les textes ne suffisent pas. Il faut que les hommes et femmes qui auront le privilège de diriger le pays, à l'issue de la transition, intègrent les principes démocratiques en les respectant et en les faisant res-



tion même s'il est l'œuvre des esprits les plus éclairés. On peut donc l'améliorer au fur et à mesure en tenant des réalités qui n'avaient pas été prises en compte au moment de son élaboration.

En réalité, la force d'un texte dépend en tout premier lieu de la volonté des uns et des autres de s'y conformer.

pecter. C'est d'ailleurs l'un des termes de la formule du serment prêté par le président élu quand il prend fonction.

En dépit des insuffisances réelles ou supposées de la constitution de 2010, les militaires n'auraient eu aucun prétexte pour s'emparer du pouvoir si ses dispositions relatives à la limitation du nombre de mandats du président de la République avaient été rigoureusement respectées. Aucune œuvre humaine n'est parfaite ; un texte juridique ne peut, par voie de conséquence, prétendre à perfec-

La constitution des États-Unis d'Amérique et ses 27 amendements ne résistent au temps que par le souci constant des Américains y compris leurs dirigeants de les respecter en tant que « loi suprême du pays ». La constitution française de 1958 a fait l'objet de plusieurs révisions, mais uniquement dans le souci de favoriser un meilleur fonctionnement efficace des institutions de la République et d'améliorer de manière continue le système démocratique.

Me Mohamed Traoré
Ancien Bâtonnier

Opinion

Avons-nous perdu notre sensibilité de mortel ?



Je me demande souvent si ceux qui parlent et agissent au nom de l'État Guinéen sont suffisamment conscients du caractère violent de certains de leurs actes.

Des bulldozers qui rasant des bâtiments privés en pleine journée sous la surveillance des policiers, gendarmes et militaires avec des armes de guerre, cela représente un véritable traumatisme psychologique pour toute personne normale.

Avons-nous perdu notre sensibilité de mortel ? Sommes-nous des monstres pour ne pas s'indigner face à toute cette barbarie quotidienne ? Pourquoi une certaine opinion continue de croire que tout ceci est normal et acceptable ?

En fait, notre histoire est aussi caractérisée par plusieurs formes de violences d'État au point où les âmes sensibles gardent éternellement les séquelles des faits horribles vécus depuis l'adolescence. Des pendaisons publiques aux répressions politiques en passant par des démolitions de maisons et le déchirement des familles victimes.

C'est comme si certains ont toujours eu comme intérêt à faire de la Guinée un pays des damnés où les valeurs morales et éthiques ne peuvent avoir de la place. Un

pays négativement exceptionnel où le mérite n'est jamais récompensé, l'honnêteté combattue, la perversion célébrée, les ambitions découragées, les crimes justifiés etc.

Il m'est régulièrement arrivé d'écouter des témoignages émouvants dans mes différentes rencontres avec des compatriotes de la diaspora. Il y en a même certains qui ont le dégoût de leur pays à cause des actes barbares et traumatisants de l'État.

Malgré tout le mal qu'ils peuvent en ressentir, ils préfèrent moins parler de leur pays à leurs enfants pour leur donner une chance d'éviter les mêmes cauchemars. Cet état de fait bien qu'étant regrettable, est compréhensible pour celui qui sait se mettre à la place des autres.

Si la gouvernance ne sert pas les citoyens en apaisant leur cœur, quelle peut être la fierté de se faire appeler président, ministre, gouverneur, préfet d'un pays dont le service public se réduit à la haine, le mensonge, la corruption et la violence ?

Alors quelle que soit l'utilité et l'urgence d'une action publique, elle doit se faire avec une dose d'humanisme.

Aliou BAH
#MoDeL

Santé... Santé... Santé...

Diabète : 5 astuces pour (vraiment) se simplifier la vie

Lourdement affectés par une pathologie dure à vivre, nombre de patient.es cherchent des solutions pour un quotidien plus facile à vivre et une charge mentale enfin allégée.



L'utilisation de pompes à insuline «patches»...

Petites, discrètes et pratiques, ces micropompes sans tubulures extérieures – comme le modèle Omnipod d'Insulet – comportent de petites canules et adhèrent à la peau pour permettre aux patient.es de retrouver une véritable liberté de mouvement... et donc une certaine quiétude d'esprit. Et comment les commander ? Avec de petits PDM (pour Personal Diabetes Manager) aux allures de smartphones intégrant des lecteurs de glycémie. Le futur, c'est maintenant !

Et de capteurs de glucose en continu

Depuis quelques années maintenant, ces dispositifs toujours plus perfectionnés vous permettent de mesurer la concentration de glucose présente dans le tissu adipeux pour mieux anticiper les variations de votre gly-

cémie et surtout accumuler de précieuses données. L'autre avantage ? Certains peuvent être désormais couplés à des pompes à insuline pour agir directement sur la production d'insuline, à l'image du système DBLG1 de Diabeloop qui pilote une pompe Kaleido de ViCentra à partir des données fournies par le capteur Dexcom G6.

Recyclez (enfin) vos dispositifs

Combinant électronique, piles et perforant, les équipements mentionnés ci-dessus n'étaient pas recyclables jusqu'en 2021 pour des raisons sanitaires et réglementaires. Mais bonne nouvelle : vous pouvez désormais recycler vos DASRIe (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux avec électronique) grâce à la boîte violette proposée par DASTRI, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics. La démarche est simple : retirez gratuitement la boîte

chez votre pharmacien, placez-y vos déchets et rapportez-la à votre pharmacie pour que ces matières soient enfin recyclées. Un nouveau circuit, en somme, pour une vie plus simple et surtout plus écologique ! Retrouvez dans le détail quels produits sont collectés dans la boîte violette sur www.dastri.fr/dasrie.

Faites appel à la téléconsultation

Certain(e)s patient.es doivent parfois attendre de longs mois avant de pouvoir consulter un(e) spécialiste. Et encore faut-il qu'ils/elles soient capables de se déplacer. Heureusement, le recours à la télémedecine, démocratisé pendant la pandémie de Covid-19, permet un suivi facilité et une vraie réassurance au quotidien. Notamment parce que les professionnels de santé peuvent également analyser les informations numériques générées par les appareils innovants mentionnés plus haut !

Profitez de nouvelles applications

Qu'il s'agisse de gérer votre alimentation (DietSensor), calculer vos apports en glucides (Mon Glucocompteur), accompagner les jeunes patient.es (Novi-Check) ou encore les grands voyageurs (DiabVoyage), certaines applications offrent aujourd'hui une foule de conseils et de fonctionnalités aux personnes atteintes de diabète.... Toujours à portée de pouce. Alors pourquoi s'en priver ?

Topsante

La caféine améliorerait (aussi) les capacités du cerveau à long terme, selon une étude

Selon des chercheurs de l'Inserm, la consommation régulière de caféine aurait un impact durable et bénéfique sur le cerveau, et notamment sur les cellules de l'hippocampe, responsables de la mémoire.

Près de **80% de la population mondiale consommerait de la caféine**, en faisant la substance psychoactive la plus consommée dans le monde. Et si elle est autant consommée, c'est notamment grâce à ses **propriétés stimulantes** : elle accroît notamment la vigilance et la concentration dans les heures suivant sa prise. Consommée à dose raisonnable – soit deux à quatre tasses par jour – elle réduirait le **risque de décès prématuré** et aurait des bienfaits pour le cœur et même pour la mémoire, avec des bénéfices en cas de **maladie d'Alzheimer**.

Dans une **nouvelle étude**, publiée ce 13 juin dans le *Journal of Clinical Investigation*, des chercheurs de l'Inserm se sont intéressés à la **consommation chronique de caféine**, sur des souris. «*Il y a eu beaucoup de travaux sur cette substance, mais qui portaient le plus souvent sur des consommations aiguës, c'est-à-dire ponctuelles, et non sur une consommation chronique telle qu'on l'observe habituellement. En outre, ces travaux ne renseignent pas sur les changements moléculaires induits en aval, une fois que la caféine est fixée sur ses récepteurs dans le cerveau*», expliquent-ils.

L'étude a porté en particulier sur l'hippocampe, la zone du cerveau qui constitue le siège principal de la mémoire et notamment touchée lors de la maladie d'Alzheimer. Tous les jours pendant deux semaines, les chercheurs ont administré une dose

modérée de caféine – l'équivalent de deux à trois tasses par jour chez l'humain – à des souris. À la fin de cette période, ils ont analysé les cellules de leur hippocampe, le profil d'expression de leurs gènes ou encore les modifications chimiques de protéines fixées sur leur ADN.

«*La caféine agit comme un facilitateur de réponse de l'hippocampe*»

Résultat : le café laisse des **traces moléculaires à long terme** dans l'hippocampe via des modifications moléculaires durables et bénéfiques, par rapport aux souris qui n'avaient pas consommé de caféine. «*Comme attendu lors d'une tâche d'apprentissage, l'activité transcriptionnelle qui reflète le niveau d'expression des gènes augmente dans l'hippocampe*».

C'est normal puisque cette structure est mobilisée pour mémoriser cette tâche. Mais nous constatons que cette augmentation est beaucoup plus forte chez les animaux qui consomment de la caféine régulièrement», indique David Blum, un des auteurs principaux de l'étude.

Ainsi, consommer du café régulièrement améliorerait la transmission synaptique dans cette zone cérébrale. «*La caféine agit comme un facilitateur de réponse de l'hippocampe à une tâche mnésique, grâce une action concertée au niveau des cellules neuronales et non neuronales*», conclut le chercheur.

Sources :

• *Caféine : des effets à long terme sur les cellules du cerveau*, Inserm, 13 juin 2022

• *Caffeine intake exerts dual genome-wide effects on hippocampal metabolism and learning-dependent transcription*, The Journal of Clinical Investigation, 10 mai 2022

Législatives au Sénégal

Ce qu'il faut retenir des décisions du Conseil constitutionnel

Les Sages se sont prononcés mardi sur plusieurs recours déposés par l'opposition à propos des listes en vue du scrutin du 31 juillet. Mais d'autres contentieux pourraient suivre.

Il avait promis la « résistance » et une mobilisation de « 200 000 personnes » dans la capitale. Depuis la ville de Ziguinchor dont il est désormais le maire, Ousmane Sonko avait même menacé, lundi 23 mai, d'aller déloger Macky Sall de son palais présidentiel, point culminant des tensions autour de la recevabilité des listes de candidatures pour les élections législatives du 31 juillet.

Une déclaration immédiatement qualifiée « d'appel à l'insurrection » par la majorité – ce que l'opposant dit assumer. « Pensant qu'une décision [du Conseil constitutionnel] pouvait lui être défavorable, il a appelé à l'attaque de nos institutions », s'est indignée l'ancienne Première ministre, Aminata Touré, elle-même tête de liste de la majorité, qui a qualifié ces propos de « scandaleux et inacceptables ».

La pression est retombée très rapidement : le Conseil constitutionnel a rendu plusieurs décisions sur les recours déposés par l'opposition. Déclarée irrecevable par la Direction générale des élections (DGE) pour non-respect de la parité, la liste de la coalition Yewwi Askan Wi (YAW) pour Dakar est finalement toujours dans la course. Les Sages ont en effet statué que la décision de la DGE était « mal fondée ». Le mandataire de la coalition YAW, qui y voit une « victoire », s'est donc rendu mardi à la DGE et a pu remplacer deux candidats démissionnaires.

Une « cacophonie » inédite

La décision du Conseil constitutionnel a immédiatement été saluée par Aminata Touré, qui s'est dit satisfaite de la « maturité » de la démocratie sénégalaise. Principal département du pays en terme de nombre de députés, Dakar est menée au sein de YAW par le maire de la capitale, Barthélémy Dias, principal allié d'Ousmane Sonko pour les législatives.

La « cacophonie » – pour reprendre les termes de l'ancien maire de la capitale, Khalifa Sall – liée au dépôt des listes avait mis à jour les premières dissensions au sein de YAW, qui rassemble les principaux leaders de l'opposition. Selon les explications de plusieurs de ses

membres, ce sont les difficultés des leaders des principaux partis à s'entendre sur le nombre de députés et sur leur genre qui a entraîné des « erreurs » dans l'élaboration de la liste pour Dakar, sur laquelle figurent sept députés.

Les opposants n'ont cependant pas eu gain de cause quant à leur second recours, qui concernait cette fois les parrainages de leurs concurrents de la majorité. La liste de la coalition présidentielle Benno Bokk Yakaar aurait en effet déposé 55 328 parrains, soit un de plus que le seuil légal établi à 55 327. Le Conseil constitutionnel a établi que « seuls les actes du ministre chargé des élections peuvent être contestés », déclarant ainsi irrecevables les recours des opposants.

Des erreurs dans le fichier électoral ?

La coalition Gueum Sa Bopp du patron du groupe de presse D-média, Bougane Gueye Dany, dont la liste est définitivement refusée pour défaut de parrainages, a quant à elle décidé de porter l'affaire devant des représentations diplomatiques occidentales.

Le problème soulevé par Bougane Gueye Dany pose la question de la fiabilité du fichier électoral, qui concerne la bonne tenue des élections dans leur ensemble.

Dénonçant des « dysfonctionnements dans le système des parrainages », le candidat recalé insiste sur des « incohérences » et de possibles « erreurs qui entament la fiabilité du système électoral ». « Le problème soulevé par Bougane Gueye Dany est éminemment plus complexe que celui de la parité ou des parrainages, observe un cadre de la majorité. Il pose la question de la fiabilité du fichier électoral, qui touche à la bonne tenue des élections dans leur ensemble. »

Le ministère de l'Intérieur a maintenant jusqu'au 31 mai pour publier les listes. « Cela pourra donner lieu à d'autres recours. La question des contentieux est loin d'être réglée », assure un membre de la commission électorale. YAW a d'ores et déjà annoncé qu'elle contesterait à nouveau la liste de la majorité sur la question des parrainages et de la parité.

AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES (AGPM)

République de Guinée

Projet d'Acquisition de vaccins

n contre la pandémie Covid-19

Projet GIN-1049

La République de Guinée a obtenu un montant de Dix Millions de Dollars des Etats (10.000.000 SUS) sous la forme de prêt de Banque Islamique de Développement pour financer le Projet d'Acquisition de vaccin contre la pandémie Covid-19.

L'objectif principal du projet est d'assurer l'acquisition et le déploiement de vaccins à partir d'une gamme de sources et la vaccination des populations pour soutenir les objectifs de la Guinée visant à induire une immunité collective et réduire la transmission communautaire du virus d'ici la fin de 2022.

Le projet comprendra les composantes suivantes : (i) acquisition de vaccins et d'intrants COVID-19 (ii) améliorer le déploiement de vaccins avec différentes caractéristiques et des besoins de stockage et de transport (iii) installations pour les grands sites de vaccination (iv) renforcement de la prise en charge des événements indésirables consécutifs à la vaccination (EICV) induit par le vaccin (v) les services de consultation pour l'audit des comptes du Projet.

Les acquisitions de Biens seront effectuées conformément aux Directives pour la Passation des marchés financés par la Banque Islamique de Développement (édition courante). Les marchés de services de consultants seront passés conformément aux Directives pour l'Utilisation des Consultants dans le cadre de projets financés par la Banque Islamique de Développement (édition courante).

Marchés des Biens :

- La passation des marchés pour l'acquisition d'un million trois cent dix mille doses de vaccin et intrants Covid-19 /consommables pour les vaccins ainsi que le transport des vaccins, sera effectuée par contrat d'Entente Directe entre le Ministère de la Santé et des firmes accréditées.
- La passation des marchés pour l'acquisition des Installations pour les grands sites de vaccination (Vaccinodrome) : 125 Pagodes pour vaccination de grande capacité, 5000 chaises et 1000 tables en plastique sera effectuée par Consultation de Fournisseurs Nationaux (CFN).
- La passation des marchés pour l'acquisition des médicaments pour la prise en charge des (EICV) mineurs sera effectuée par Consultation de Fournisseurs Nationaux (CFN).

Sélection de Consultants :

- Les Services de consultants pour l'audit des comptes du Projet seront acquis par une mise en concurrence utilisant la méthode de Sélection au Moindre Coût (SMC) des consultants nationaux retenus sur la liste restreinte.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des renseignements supplémentaires auprès de :

Dr Robert CONDE

Coordonnateur

Projet d'Appui au Secteur de la Santé Post Ebola (PASSPE)

Téléphone : +224 622 40 09 40

Courriel : robertcondeh66@gmail.com

<http://sante.gov.gn>

et doivent confirmer leur intérêt par écrit à l'adresse suivante :

COORDINATION NATIONALE DU PROJET D'APPUI AU SECTEUR SANTE POST-EBOLA (PASSPE)

Ministère de la santé, boulevard du commerce, BP : 585, Conakry, République de Guinée.

Siège UGP, Quartier Dixinn – Enceinte Pharmacie Centrale de Guinée (PCG) « Pharmaguinée » Commune de Dixinn

Ville : Conakry, Code postal : 585 ; Pays : République de Guinée

Numéro de téléphone : (+224) 622 40 09 40 / 621 77 37 74

Adresse électronique : robertcondeh66@gmail.com / papabobodieng@gmail.com

Veillez noter que les candidats soumissionnaires souhaitant obtenir des renseignements supplémentaires sur les acquisitions en cause ou sur le projet en général doivent, sauf mention contraire, prendre contact avec l'organisme en charge du projet et non la



Mamadou P. Diallo
Dr Mamadou P. DIALLO

Tribune

Pourquoi la guerre en Ukraine fait tant de mal à l'Afrique

Épargné par la pandémie de Covid-19, géographiquement éloigné de la guerre en Ukraine, le continent paie pourtant un lourd tribut à ces deux fléaux. L'inflation et la crise alimentaire pourraient conduire à des troubles sociaux majeurs.

En dépit de sa virulence à l'échelle planétaire, la pandémie du Covid s'est accompagnée, comme chacun sait, d'une exception troublante : l'Afrique, mystérieusement épargnée. La catastrophe sanitaire redoutée n'a pas eu lieu.

Toutefois, après vingt-cinq années sans récession, le continent africain a dû faire face aux ravages socio-économiques inhérents à la propagation de ce virus : de toutes les régions du monde, elle est, en effet, celle qui en a le plus souffert. Les économies africaines ont été violemment malmenées, effaçant les gains des années pré-Covid. Le tourisme, qui représentait 10 % des recettes du continent, a dégringolé dans la plupart des pays, notamment en Tunisie, au Maroc, au Kenya, en Tanzanie, à Maurice, en Afrique du Sud...

Effondrement des exportations

Les exportations de matières premières du Nigeria, de l'Angola, de la RDC se sont effondrées. La Côte d'Ivoire et le Kenya notamment ont vu leurs activités de commerce agricole vers l'étranger plonger, avec la rupture des chaînes d'approvisionnement. Des gouvernements financièrement limités et surendettés ont échoué à honorer leurs dettes et ont réemprunté en urgence. Le défaut de la Zambie fut le premier, les autorités jetant l'éponge, incapables d'honorer leurs obligations vis-à-vis des prêteurs. Les sorties de capitaux qui ont atteint, en un temps record, un niveau sans précédent dans les pays émergents, ont eu des répercussions considérables en Afrique, à l'exception de l'Afrique centrale, provoquant la chute des investissements.

Après trois années de sécheresse à Madagascar, la famine s'est aggravée avec l'érosion des emplois saisonniers, et au Mali, au Burkina Faso, au Tchad, en Algérie, les pénuries d'aliments importés tels que l'huile de cuisson, les céréa-



les, le sucre ont généré des hausses de prix, frappant de plein fouet des masses au pouvoir d'achat étriqué. Les licenciements et les cessations d'activités ont renvoyé des millions de travailleurs sous le seuil international de pauvreté fixé à 1,90 dollar par jour.

Selon une enquête publiée sur le site de la Banque mondiale, « au Nigeria, 79 % des personnes sondées ont fait état de pertes de revenus et 42 % ont indiqué avoir perdu leur emploi ». Toujours dans la même publication, on trouve une estimation « optimiste » de 13 millions de personnes menacées de basculer dans la pauvreté quand, simultanément, les fermetures d'écoles ont expulsé les élèves vers la déscolarisation – pour certains définitivement.

Crise de l'énergie

Une autre crise, plutôt silencieuse mais bel et bien dévastatrice, est apparue dans le sillage de la reprise économique post-Covid. En 2021, la flambée des prix de l'énergie, notamment du gaz, s'est répercutée sur la production mondiale de fertilisants, tributaires de cette ressource.

L'explosion des coûts est insurmontable pour les agriculteurs

Si la majorité des pays du monde est confrontée à cette situation, elle se manifeste avec une plus forte acuité en Afrique, déjà en proie à l'aggravation de la faim depuis 2019 selon la FAO. Bien qu'elle détienne

les plus importantes réserves de terres arables inexploitées de la planète, sa production agricole demeure insuffisante, amplifiée par de faibles rendements. Bien qu'elle regorge des matières premières nécessaires à la fabrication des engrais, elle dépend principalement des importations pour doper ses sols. En Afrique du Sud par exemple, les engrais représentent 36 % des dépenses en intrants.

Avec une augmentation des prix de près de 95 % pour les engrais phosphoriques, de 78 % pour l'urée et de 138 % pour les engrais potassiques, l'explosion des coûts est insurmontable pour les agriculteurs dont les futures récoltes seront pénalisées. Les prochaines campagnes agricoles ainsi compromises, les risques sur la sécurité alimentaire du continent redoublent.

Interminables files d'attente

Sans répit, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a démultiplié les pénuries mondiales en désarticulant les circuits d'approvisionnement et les systèmes de prix qui permettent au marché de fonctionner. Là encore, non seulement l'Afrique n'échappe pas aux conséquences, mais en plus, les effets qu'elle subit ont une puissance décuplée. L'embargo sur le pétrole russe et l'envolée des prix privent de nombreux pays africains de carburants dans le paradoxe le plus total. Le Nigeria, pourtant premier producteur d'or noir en Afrique mais dé-

pourvu d'infrastructures de raffinage, importe quasiment 90 % de son carburant. Le pays est débordé par une ruée impressionnante sur l'essence avec des files d'attente interminables.

Le Kenya paralysé par le manque d'essence a finalement opté pour le rationnement aux pompes ; des scènes de chaos ont été vues dans plusieurs capitales africaines autour de stations-services à sec. Au Sénégal, à cause de la pénurie de kérosène provoquée par les problèmes de ravitaillement, les avions ont carrément été cloués au sol. Et ce n'est guère mieux quand il s'agit de se nourrir en 2022, à des milliers de kilomètres d'une zone de guerre.

Triple crise

Selon le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, 45 pays africains importent au moins un tiers de leur blé d'Ukraine ou de Russie, et d'après les données de l'ONU, 25 pays africains ont importé plus de 33 % de leur blé depuis

l'Ukraine et la Russie en 2020, avec des taux à 100 % pour la Somalie et le Bénin ou 75 % pour le Soudan. Dépendante de l'étranger pour ses denrées alimentaires, et important majoritairement d'Ukraine la moitié de ses besoins en blé, la Tunisie affronte une pénurie de produits alimentaires de base comme le riz, la semoule, le sucre et la farine. L'Égypte, actuellement au bord de la crise alimentaire, possède moins de quatre mois de consommation nationale de stock de blé, dont 85 % de ses importations de blé viennent d'Ukraine et de Russie, et la Côte d'Ivoire, afin de contrer l'inflation alimentaire, a annoncé un contrôle des prix et des subventions sur une liste de produits de grande consommation.

Abstraction faite du volet sanitaire, l'Afrique toute entière expérimente tous les chocs mondiaux. Tous les voyants sont au rouge vif ; le spectre de la « triple crise », endettement – inflation – alimentation, qui plane, pourrait conduire des États vers le gouffre et provoquer des troubles sociaux majeurs dans des régions déstabilisées par des conflits armés et des tensions politiques. Dans un contexte mondial à l'issue incertaine, les dépendances importantes révèlent cruellement les vulnérabilités et les défaillances structurelles du continent africain, dramatiquement fragilisé par sa surexposition aux conjonctures internationales.

Par Serge Eric Menye
Fondateur de Grassfields Ventures

Billet

Aller de la présidence à la prison est un sort redouté, à juste raison, par nombre de chefs d'Etat notamment ceux d'Afrique. Alors, pour conjurer ce mauvais sort, beaucoup d'entre eux choisissent de se perpétuer au pouvoir, se disant qu'il vaut mieux mourir président que d'avoir à croupir en prison. Mais l'un ou l'autre choix n'a rien d'enviable.

Walaoulou BILIVOGUI